

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 23-05-2023

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL

Séance du : 23 mai 2023	Date de convocation : 11 mai 2023
--------------------------------	-----------------------------------

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24
Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 16 + 3 pouvoirs puis 17 à partir de la délib. n° 5
Nombre de délégués syndicaux absents : 8 puis 7 à partir de la délib. n° 5
Nombre de votants : 16 + 3 pouvoirs puis 17 à partir délib. n° 5

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts-de-France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du PETR, 7 rue des chanoines à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- . **CC de Haute Somme** : Florence Choquet, Eric François (+ pouvoir de Jean-Marie Blondelle), Jean-Michel Martin, Jean-Dominique Payen, Fabrice Tricotet, Pierre Barbier (représentant Gautier Maes)
- . **CC de l'Est de la Somme** : Eric Legrand, Hervé Frizon (représentant Françoise Ragueneau), François Laloi (représentant Frédéric Demule), Benoît Schiettecatte (représentant Jean-Marc Wissocq), Jean-Michel Rimette (représentant André Salomé)
- . **CC Terre de Picardie** : Gérard Caron, Philippe Cheval (+ pouvoir de Thérèse Dheygers), Bruno Etévé (+ pouvoir d'Alain Cauchois), Annick Maréchal, Georgette Sciascia, Nadège Latapie-Copé (représentant Magali Crappier)

Titulaires absents excusés : Jean-Marie Blondelle (pouvoir donné à Eric François), Thérèse Dheygers (pouvoir donné à Philippe Cheval), Maryse Fagot, Gautier Maes (pouvoir donné à Pierre Barbier), Frédéric Demule (pouvoir donné à François Laloi), Françoise Ragueneau (pouvoir donné à Hervé Frizon), José Rioja, Jean-Marc Wissocq (pouvoir donné à Benoît Schiettecatte), Alain Cauchois (pouvoir donné à Bruno Etévé), Magali Crappier (pouvoir donné à Nadège Latapie-Copé)

Etaient également présents sans voix délibérative : Dany Domont, Thierry Linéatte

Secrétaire de séance : Jean-Dominique Payen

Ordre du jour :

Installation d'un nouveau membre du Comité syndical

Administration générale :

- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- Mise en place des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires
- Remplacement agent temporairement indisponible
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes pour l'Office de tourisme

Développement économique et touristique :

- LEADER 2023-2027 : Institution du GAL
- Choix du cabinet pour conduire l'étude stratégique de développement touristique
- Nouvelle immatriculation auprès d'Atout France et autorisation de la vente de séjours
- Tarifs 2023 de l'Office de tourisme (boutique et activités groupes)

Aménagement du territoire :

- Modification de la répartition de l'enveloppe foncière économique du SCOT
- Soutien à la mise en œuvre des PCAET

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean-Dominique Payen est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 décembre 2022. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

1-Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un 3^{ème} poste au sein du service Autorisations du Droit des Sols au regard, à la fois de l'arrivée de 3 nouvelles communes depuis un an, d'un nombre de dossiers en croissance, d'un accueil du public toujours plus important et de la dématérialisation qui rend le travail chronophage ;

Cette création sera à compter du 23 juin 2023 dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an.

Le candidat devra justifier d'un minimum de niveau d'étude de niveau bac +2 et sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 387, indice majoré 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe ADS.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- Décide d'autoriser le Président à recruter l'agent qui mènera à bien cette mission temporaire.

2-Mise en place des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

La compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur ou à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées ;

Ainsi, Monsieur le Président souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent ;

Les instruments de décompte du temps de travail seront mis en place : feuille de pointage signée du Président ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Article 1 : Les bénéficiaires de l'I.H.T.S.

Il s'agit des agents de l'Office de tourisme dans le cadre des 8 premiers dimanches travaillés de l'année (même règle pour ces agents que lorsqu'ils travaillaient à l'EPIC) ainsi que pour le personnel de la Mission Pays d'Art et d'Histoire lorsqu'il réalise des visites guidées.

Filière	Grade	Fonctions ou service
Administrative	Rédacteur	Service tourisme
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Service tourisme
Culturelle	Assistant de Conservation principal 2 ^{ème} classe	Mission Pays d'art et d'histoire

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Article 2 : Périodicité de versement

Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Article 3 : Clause de revalorisation

Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 4 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 5 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 6 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :
- Institue la mise en œuvre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

3-Remplacement agent temporairement indisponible

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport du Président,

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, décide :

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 23-05-2023

- d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

4-Admission en non-valeur et créances éteintes – Budget annexe Promotion du tourisme 2023

A l'issue des actions de recouvrement menées par le comptable public, il arrive que les dettes de certains débiteurs ne puissent être recouvrées. Cette irrécouvrabilité peut s'avérer temporaire, dans le cas de créances admises en non-valeur, soit définitives, dans le cas de créances éteintes.

Dans ce cas, le comptable public souhaite l'annulation des titres par des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et/ou des créances éteintes.

- **Article 6541 – Créances admises en non-valeur**

Le montant total s'élève à 9 155,33 euros et est détaillé comme suit :

Année	Nom du débiteur	Description	Montant à recouvrer
2015	Camping du Brochet	Taxe de séjour 2015	455,93 €
2015	La Terrasse - Mme Mollet	Paiement des loyers	1 671,84 €
2016	La Terrasse - Mme Mollet	Remboursement frais chalet du CAM	240,00 €
2016	La Terrasse - Mme Mollet	Remboursement frais chalet du CAM	316,78 €
2016	Camping du Brochet	Taxe de séjour - année 2016	1 284,66 €
2016	La Terrasse - Mme Mollet	Remboursement frais chalet du CAM	322,31 €
2016	La Terrasse - Mme Mollet	Loyer 1 ^{er} septembre 2016	1 000,00 €
2018	Mme Christiane Vinchon	Taxe de séjour – 2 ^{ème} semestre 2017	0,10 €
2019	Hôtel Le Prieuré	Taxe de séjour – 1 ^{er} trimestre 2019	639,00 €
2019	Hôtel Saint-Claude	Taxe de séjour – 4 ^{ème} trimestre 2018	720,00 €
2019	Mme Cathy Hemmerling	Taxe de séjour – 2 ^{ème} semestre 2018	0,10 €
2019	JSG BRED	Taxe de séjour - Année 2019	0,01 €

2015	Pierre Cuvelier	Prestation commerciale du 14/10	124,00 €
2015	Pierre Cuvelier	Prestation commerciale du 27/10	289,00 €
2016	Travel Home	Facture FA 16/042 du 08/06/2016	787,50 €
2019	Agence Aventour	Facture FA 18/043 du 02/11/2018	157,50 €
2019	ADRT Somme	Facture FA 19/021	108,00 €
2019	ADRT Somme	Facture FA 19/023	180,00 €
2019	ADRT Somme	Facture FA 19/020	318,60 €
2021	CCAS de Vendin le Vieil	Facture FA 21/007	540,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 23-05-2023

- **Article 6542 – Créances éteintes**

Le montant total s'élève à 2 586,77 € et est détaillé comme suit :

Année	Nom du débiteur	Description	Montant à recouvrer
2014	M. Christophe Demay	Chalet du CAM - paiement du 3 ^{ème} loyer	1 000,00 €
2014	M. Christophe Demay	Factures diverses	981,47 €
2015	M. Christophe Demay	Remboursements de factures	286,34 €
2015	M. Christophe Demay	Remboursements de frais	318,96 €

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical, par 18 voix pour et 1 voix contre (François Lalo),
- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances proposées pour un montant total de 11 742,10 euros ;
 - **ACCEPTTE** l'imputation de la somme de 9 155,33 euros à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » sur l'exercice 2023 du budget annexe « Promotion du tourisme » ;
 - **ACCEPTTE** l'imputation de la somme de 2 586,77 euros à l'article 6542 « créances éteintes » sur l'exercice 2023 du budget annexe « Promotion du tourisme » ;
 - **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

5-LEADER 2023-2027 : Institution du GAL

Vu la délibération du 15 décembre 2021 du Comité syndical du PETER Cœur des Hauts-de- France répondant favorablement à l'Appel à Manifestation d'Intention LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) ;

Vu la délibération du 26 octobre 2022 du Comité syndical du PETER Cœur des Hauts-de-France validant le dossier de candidature et notamment la stratégie du GAL (Groupe d'Action Locale) ;

Vu la délibération du 13 avril 2023 de la Commission permanente du Conseil Régional Hauts-de-France, sélectionnant le GAL Cœur des Hauts de France ;

Considérant que les informations sur la structure porteuse du GAL restent identiques aux éléments remis à l'Autorité de Gestion Régionale au moment du dépôt de la candidature ;

Considérant qu'une convention est établie entre la structure porteuse du Groupe d'Action Locale et la Région Hauts-de-France, autorité de gestion régionale pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 ;

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :
- Institue le GAL Cœur des Hauts de France ;
 - Approuve le projet de convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 ainsi que ses annexes ;
 - Autorise le président à signer la convention et tous autres documents relatifs à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans la cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 ;
 - Confirme l'autorisation du président à signer tout document permettant la mise en œuvre du LEADER GAL 2023-2027.

6-Choix du cabinet pour la réalisation d'une étude stratégique de développement touristique du territoire

Contexte de la mission :

Dans un contexte de nouvelle gouvernance et dans le cadre d'une volonté d'engager un projet de diversification de l'offre touristique, l'Office de tourisme Haute-Somme s'est vu confier l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle pour le développement touristique du territoire pour les dix prochaines années. Cette réflexion stratégique prendra en compte les projets structurants qui vont avoir un impact fort sur l'attractivité du territoire, tels que, notamment, le canal Seine Nord Europe et la démarche « Vallée de Somme, Vallée Idéale ».

De plus, de nouveaux programmes et réflexions stratégiques (programme européen LEADER 2023-2027, schéma départemental du tourisme, contrat de destination touristique avec la Région) vont permettre de mettre en œuvre une démarche concertée avec les partenaires et pertinente à l'échelle du territoire Cœur des Hauts-de-France.

Objectifs :

- Proposer une feuille de route stratégique cohérente à moyen et long termes pour le territoire,
- Conforter l'accueil des cibles actuelles et attirer de nouvelles cibles de clientèles touristiques,
- Repositionner l'Office de tourisme comme acteur incontournable de la destination,
- Générer des retombées économiques sur le territoire,
- Réactiver le réseau des acteurs du tourisme qui n'identifie plus l'Office de tourisme comme partenaire.

Description de l'action :

Accompagné d'un prestataire externe, et grâce à une méthode très participative, l'équipe de l'Office de tourisme définira et rédigera son schéma de développement et d'organisation touristique.

Le prestataire proposera, notamment :

- Des séances de coaching d'équipe aux techniques d'animation d'ateliers créatifs et de co-construction,
- Des temps de travail collectifs réunissant élus, acteurs locaux du tourisme et partenaires institutionnels,
- Une boîte à outils et des supports d'aide à la réflexion,

- Une assistance dans la rédaction d'un document stratégique très opérationnel grâce à la mise en application des techniques apprises.

Les étapes d'élaboration du document stratégique seront les suivantes :

- Elaboration d'une analyse AFOM du territoire en matière touristique,
- Définition des clientèles prioritaires de la destination. Cette étape sera menée conjointement avec le Comité régional du tourisme et des congrès au travers de la mise en place d'un atelier Marketing,
- Détermination des orientations stratégiques permettant de définir un positionnement touristique pour le territoire,
- Co-construction d'un plan d'actions à moyen et long termes en proposant un échéancier et en fléchant des moyens financiers,
- Réalisation d'un audit et proposition de rééquilibrage des missions de l'Office de tourisme afin qu'elles soient adaptées aux enjeux de développement définis dans la stratégie.

La mission d'étude se déroulera entre le 1er juin et le 30 novembre 2023, soit une durée de 6 mois.

Les membres de la commission tourisme se sont réunis le 16 mai 2023 afin de procéder à la sélection du titulaire et ont retenu la proposition du cabinet Emotio tourisme dont le montant s'élève à 24 000 € HT soit 28 800 € TTC.

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,
- **APPROUVE** le projet d'élaboration d'un schéma de développement et d'organisation touristique pour le territoire Cœur des Hauts-de-France ainsi que le contenu de la mission ;
- **VALIDE** le choix du cabinet Emotio tourisme pour accompagner le PETR et son Office de tourisme dans l'élaboration d'un schéma de développement et d'organisation touristique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action sont inscrits au budget annexe "Promotion du Tourisme" de l'exercice 2023 ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

7-Demande d'immatriculation auprès d'Atout France

Conformément aux dispositions prévues dans ses statuts, le PETR Cœur des Hauts-de-France délègue à son Office de tourisme l'élaboration, la conception et la commercialisation de produits touristiques et de prestations de services touristiques.

Afin de mener à bien cette mission, et dès lors que l'Office de tourisme se livre à la vente de prestations touristiques qu'il ne produit pas, ce dernier est tenu de disposer d'une immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours, délivrée par Atout France pour une durée de 3 ans renouvelable.

Aussi, au vu du nouveau statut de l'Office de tourisme, géré en régie directe par le PETR, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande d'immatriculation.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 23-05-2023

Vu les dispositions de l'article L. 133-3 du Code du Tourisme, relatives aux missions obligatoires et facultatives d'un office de tourisme, dont la commercialisation de prestations de services touristiques ;

Vu l'article L. 211-1 et suivants du Code du Tourisme relatif au régime de la vente de voyages et de séjours ;

Vu la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques ;

Vu les statuts du PETER Cœur des Hauts-de-France et notamment son article 4 précisant les missions de l'office de tourisme ;

Vu la délibération n°2022-08-27 du Comité syndical du 31 août 2022 portant dissolution de l'EPIC Office de tourisme Haute-Somme ;

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,
- **APPROUVE** la demande d'immatriculation auprès d'Atout France ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8-Fixation des tarifs 2023 de l'Office de tourisme pour la boutique et l'activité commerciale

Dans le cadre de son activité commerciale, l'Office de tourisme Haute-Somme dispose d'une boutique au sein de laquelle sont proposés des objets souvenirs, des ouvrages ainsi que des produits du terroir. L'Office de tourisme assure également la conception et la commercialisation de prestations de visites et de forfaits touristiques.

Aussi, afin de permettre à l'Office de tourisme de vendre l'ensemble de ces produits et prestations de services, il est nécessaire d'approuver les tarifs appliqués au titre de l'année 2023 et tels que présentés ci-dessous :

Articles de la boutique	Prix de vente OT (TTC)
Rotary Club	
Carte postale "Do not forget"	1,50 €
FF Randonnée + randonnée cartographie	
Topo Guide « Au fil de la Somme »	14,90 €
Topo Guide « Les traces de la Guerre en Picardie »	15,50 €
Guide "On the Trail of the Great War in Picardy"	15,70 €
« La Via Francigena à travers le Pas de Calais »	15,40 €
« La Via Francigena à travers les Hauts-de-France »	15,90 €
Association Savoir Fer	
Essuie-main coquelicot	12,00 €
Essuie-main château	12,00 €
Essuie-main B Nature	10,50 €
Torchon coquelicot	6,00 €
Torchon château	6,00 €
Torchon kangourou	6,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
 Département de la Somme
 Comité syndical – Séance du 23-05-2023

Torchon nid d'abeille	12,00€
Némery et Calmejane SA	
Carnet à spirales	5,50 €
Porte-clé salamandre	4,80 €
Porte-clé breloque chevalier et princesse	5,50 €
Dé filet doré : église de Péronne	3,00 €
Dé filet doré : mairie de Péronne	3,00 €
Dé filet doré : étangs de Péronne	3,00 €
Dé filet doré : Porte de Bretagne	3,00 €
Lot de 3 dés filet doré	7,50 €
Plaque Great War	6,50 €
Porte-clé drapeau Poilu	5,00 €
Porte-clé drapeau Tommy	5,00 €
Magnet drapeau britannique	3,95 €
Magnet Battle of the Somme	5,50 €
Magnet Circuit du Souvenir	5,50 €
Magnet Great War	5,50 €
Magnet Pancarte Circuit du Souvenir	5,50 €
Magnet le Poilu 16-18	5,50 €
Mug	7,00 €
PETR - Pays d'Art et d'Histoire	
Tote bag Art Déco	6,00 €
Carte postale Art Déco	1,00 €
Affiche Art Déco	6,00 €
Cartes postales C. Boitieux	
Carte postale C. Boitieux	0,50 €
Carte postale	0,30 €
Carte postale panoramique	1,00 €
Divers	
Livret Collector 5 timbres	7,00 €
Collection 5 timbres	15,00 €
Guide du Routard Santerre Haute-Somme	4,90 €
Architecture de la Reconstruction	7,50 €
Palettes et ciseaux	30,00 €
Editions CAP Diffusion	
La Via Francigena Canterbury / Rome	8,00 €
Soldats de la Première Guerre Mondiale	5,10 €
Parle-moi de la Première Guerre Mondiale	3,90 €
Cartothèque	
Carte Pas-de-Calais / Somme - 301	5,00 €
Carte IGN Amiens / Arras - 103	8,20 €
Carte IGN D80 D60	4,95 €
Carte IGN Péronne / Roisel	13,20 €
Carte IGN Ham / Nesle	13,20 €
Carte IGN Albert / Bray-sur-Somme	13,20 €
Carte IGN Grande Guerre – La bataille de la Somme	8,50 €
Libre BSomme Hadley	5,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 23-05-2023

Pochettes de randonnée pédestre	
Pochette rando Côte Picarde	6,00 €
Pochette rando Haute-Somme (anglais)	3,00 €
Pochette rando Sites naturels	3,00 €
Véloguide « La Somme en roue libre »	14,90 €
Véloguide « La Somme à vélo »	14,00 €
Brasserie De Clerck	
Bière – 75 cl	3,50 €
Valisette - pack 6 x 33 cl	13,00 €
Tripack 3 x 33 cl	6,50 €
Verre à bière	3,00 €
Cidrerie des Coudriers	
Cidre doux	3,50 €
Bulle de pomme	3,90 €
Jus de pomme / betterave	3,00 €
ADRT Somme	
Mug Somme	7,00 €
Tote bag Somme	5,00 €
Magnet « La Vallée de la Somme »	1,50 €
Location de vélos	
½ journée - VTC	6,00 €
1 journée – VTC	10,00 €
½ journée - VAE	10,00 €
1 journée - VAE	15,00 €

Prestations commerciales	Tarifs /pers
Patrimoine culturel	
Visite commentée de la ville « Péronne, au fil du temps ! »	4,50 €
L'Eglise Sainte-Benoîte de Falvy	1,50 €
Visite commentée de la ville « Ham, un riche patrimoine »	3,00 €
La Crypte de l'église abbatiale Notre-Dame de Ham	2,00 €
Visite commentée du Château par les amis du Château	4,00 €
Journée scolaire « La Cité Hamoise »	8,00 €
Journée « La Cité Hamoise »	35,00 €
Label Pays d'Art et d'Histoire	
Péronne et l'Art Déco – 1 heure de visite	6,00 €
Péronne et l'Art Déco – 2 heures de visite	8,00 €
Louis Duthoit et la Reconstruction – 2 heures de visite	8,00 €
Richesses décoratives en Haute Somme – 2 heures de visite	8,00 €
Prestations rémunérations Guides conférenciers :	
Visite d'une heure	Forfait de 32,00 €
Visite d'une heure trente	Forfait de 48,00 €
Visite de deux heures	Forfait de 64,00 €
Indemnité dimanche et jours fériés	Forfait de 15,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 23-05-2023

Indemnité langue étrangère	Forfait de 15,00 €
Mémoire	
Circuit du Souvenir adulte	5,00 €
Forfait Circuit du Souvenir scolaire	150,00 €
Forfait scolaire pour l'Historial	100,00 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre	7,00 €
Visite commentée de l'Historial de la Grande Guerre	8,00 €
Visite libre de l'Historial de la Grande Guerre avec audio-guide	10,00 €
Accès aux 3 espaces médiévaux - Cour du Château de Péronne	4,50 €
Billet couplé Historial / Musée de site de Thiepval - visite libre	10,00 €
Billet couplé Historial / Musée de site de Thiepval - visite libre	11,00 €
Visite de l'Historial de la Grande Guerre - scolaire	4,50 €
Visite couplée des musées de Thiepval et Historial - scolaire	6,00 €
Visite de l'Historial de la Grande Guerre - CLSH	5,00 €
Journée « La Bataille de la Somme »	38,00 €
Journée « Le Circuit du Souvenir 14-18 »	8,00 €
Journée scolaire « Immersion dans la Grande Guerre 14-18 » - exclusivité	8,00 €
Visite commentée de la tranchée de Faÿ	3,50 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe adulte	6,50 €
Visite guidée du musée Somme 1916 – groupe adulte	6,50 €
Forfait guidage musée Somme 1916 par groupe de 25 personnes	50,00 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe scolaire	3,70 €
Visite libre du musée Somme 1916 - groupe scolaire + cahier pédagogique	4,70 €
Forfait guidage demi-journée Circuit Mémoire avec un guide en anglais	150,00 €
Forfait guidage à la journée - Circuit Mémoire avec un guide en anglais	360,00 €
Nature	
La Vallée de la Haute Somme	4,50 €
La Haute Somme s'offre à vous !	120,00 €
Forfait sortie nature avec un guide Qualinat (durée 1h30)	150,00 €
Forfait sortie nature avec un guide Qualinat (durée 3h00)	200,00 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - forfait diesel - base 50 personnes	Forfait de 450,00 €
P'tit Train de la Haute Somme - la personne supplémentaire au-delà de 50 personnes	7,50 €
Le P'tit Train de la Haute Somme - forfait vapeur	Forfait de 750,00 €
Le Jardin de Martine avec dégustation	4,50 €
La Nature à portée de mains ! Demi-journée avec un guide nature - adulte	12,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
 Département de la Somme
 Comité syndical – Séance du 23-05-2023

La Nature à portée de mains ! avec un guide nature - enfant - de 12 ans	8,00 €
Journée « Circuit des Anguillères »	à partir de 38,50 €
Journée « Au fil de l'eau »	40,00 €
Journée « La Haute Somme à pied ! »	10,00 €
Journée scolaire « La Somme et ses mystères »	à partir de 12,00 €
Artisanat et gastronomie	
Visite commentée de la Ferme des Trois Terre – Sorel	2,00 €
Visite commentée de la Ferme Cannelle – Equancourt	5,50 €
Visite commentée de la Brasserie De Clerck - base 40 personnes	5,00 €
Visite commentée de la Brasserie De Clerck - base 30 personnes	6,00 €
Détente, Loisirs, Bien-être	
Centre équestre de Péronne – Initiation à l'équitation	20,00 €
Centre équestre de Péronne – Anniversaire enfant	13,00 €
Etape dansante au P'tit Baltar	à partir de 57,00 €
Journée « Les métiers de nos aïeux »	à partir de 42,00 €
La Haute Somme vue du Ciel (Saut en parachute en Tandem)	270,00 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (jusqu'à 19 pers)	10,00 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (20 à 50 pers)	8,60 €
Village des métiers d'Antan et musée Motobécane - libre (+ de 50 pers)	8,10 €
Audio-guide Village des métiers d'antan	1,00 €
Sortie bien-être (Yoga ou sophrologie ou Qi Gong)	12,00 €
Rémunération Forfait Qi Gong thérapeutique	Forfait de 90,00 €
Rémunération Forfait Yoga - Sophrologie	Forfait de 80,00 €
CANOE KAYAK CLUB HAM	
Tarif individuel - 2h de Kayak	15,00 €
Tarif individuel - 1/2 journée de Kayak	20,00 €
Tarif individuel - 1 journée de Kayak	35,00 €
Tarif individuel - 2h de Stand-Up Paddle Board	15,00 €
Tarif individuel - 1/2 journée de Stand-Up Paddle Board	20,00 €
Tarif individuel - journée de Stand-Up Paddle Board	35,00 €
Tarif groupe - 2 heures de Canoë (2 adultes ou 2 adultes et un enfant)	10,00 €
Tarif groupe - 1/2 journée de Canoë (2 adultes ou 2 adultes et un enfant)	15,00 €
Tarif groupe - 1 journée de Canoë (2 adultes ou 2 adultes et un enfant)	25,00 €
Tarif individuel - Sentier 1 et 3 :	
1/2 journée encadrée de 4 à 7 personnes	25,00 €
1/2 journée encadrée de 8 à 11 personnes	20,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 23-05-2023

1/2 journée encadrée de 12 à 16 personnes	15,00 €
Tarif individuel - Sentier 2 :	
1 journée encadrée de 4 à 7 personnes	50,00 €
1 journée encadrée de 8 à 11 personnes	40,00 €
1 journée encadrée de 12 à 16 personnes	30,00 €
Sur les pas du Cheval de Trait	à partir de 15,00 €
Promenade en attelage de 2h30 guidée - Tarif adulte	20,00 €
Promenade en attelage de 2h30 guidée - Tarif enfant	15,00 €
Promenade en attelage de 2h30 guidée - à partir de 4 pers	15,00 €
Produit attelage groupe - visite en attelage + atelier à partir de 10 pers	15,00 €
Sortie Péronne en Canoë - Etangs de Robécourt - 2h30 adulte	22,00 €
Sortie Péronne en Canoë - Etangs de Robécourt - 1h30 enfant	12,00 €
Accès au centre aquatique de Ham	à partir de 5,40 €
Matinée au Centre aquatique de Ham - CLSH	3,15 €
Espace détente + espace aquatique au Centre aquatique de Ham	9,60 €
Ailleurs chez nos voisins	
De la Cité d'Ancre à la Cité Péronnaise	à partir de 34,50 €
Voyage au cœur de la Grande Guerre	à partir de 41,50 €
Du Pays de Parmentier à la Haute Somme	à partir de 32,50 €
De Corbie à la Haute Somme	à partir de 38,00 €
Prestations à la carte	
AUTOCARS PERDIGEON :	
1/2 journée - 3 heure de location d'autocar	à partir de 290 €
Journée de 8 heures d'amplitude de location d'autocar	à partir de 390 €
AUBERGE DES REMPARTS :	
Nuitée à l'Auberge des Remparts + Petit déjeuner - Groupe	30,00 €
Nuitée à l'Auberge des Remparts + Petit déjeuner (pour les pèlerins)	30,00 €
Nuitée à l'Auberge des Remparts + Petit déjeuner – Individuel	37,00 €
Dîner à l'Auberge des Remparts - Collégiens	14,00 €
Dîner à l'Auberge des Remparts - STAFF	16,00 €
Pack Lunch - Auberge des Remparts	6,80 €
LE P'TIT BALTAR :	
Groupe : Formule menu Tempo en semaine le midi ou samedi midi	55,00 €
Individuel : Formule menu Tempo en semaine le midi ou samedi midi	60,00 €
Groupe : Formule menu Adagio en semaine le midi ou samedi midi	62,00 €
Individuel : Formule menu Adagio en semaine le midi ou samedi midi	67,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
 Département de la Somme
 Comité syndical – Séance du 23-05-2023

Groupe : Formule menu Allegro en semaine le midi ou samedi midi	65,00 €
Individuel : Formule menu Allegro en semaine le midi ou samedi midi	70,00 €
Prestation Groupe : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Alto	70,00 €
Prestation Individuel : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Alto	75,00 €
Prestation Groupe : (déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Alto	65,00 €
Prestation Individuel : (déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Alto	70,00 €
Prestation Groupe : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Mezzo	80,00 €
Prestation Individuel : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Mezzo	85,00 €
Prestation Groupe : (déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Mezzo	74,00 €
Prestation Individuel : (déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Mezzo	80,00 €
Prestation Groupe : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Soprano	90,00 €
Prestation Individuel : (dîner spectacle) - Samedi soir - Menu Soprano	95,00 €
Prestation Groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Soprano	80,00 €
Prestation Groupe : (Déjeuner spectacle) - dimanche midi - Menu Soprano	85,00 €
Visite commentée de la Ville d'Albert	3,00 €
Menu groupe Déjeuner boissons comprises - Bistrot d'Antoine	26,00 €
Menu individuel - Déjeuner boissons comprises - Bistrot d'Antoine	35,00 €
Déjeuner de groupe à Historial de la Grande Guerre	24,00 €
AUX METISSAGES DES SAVEURS :	
Menu groupe formule complète (entrée + plat + dessert)	16,50 €
Menu groupe demi-formule (entrée + plat ou plat + dessert)	14,50 €
Formule forfait boissons	5,00 €
AUX GARS DU NORD :	
Menu n°1	16,00 €
Menu n°2	22,00 €
HÔTEL LE PRIEURE – RANCOURT :	
Déjeuner groupe classique ou régional	23,00 €
HÔTEL SAINT CLAUDE – PERONNE :	
Nuitée + petit-déjeuner buffet en chambre single	75,00 €
Nuitée + petit déjeuner buffet en chambre double ou twin	95,00 €
HÔTEL KYRIAD – PERONNE :	
Déjeuner de groupe	23,00 €
Chambre double	65,00 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme
Comité syndical – Séance du 23-05-2023

Chambre single	59,00 €
Petit-déjeuner	9,00 €
Journée d'étude	40,00 €
LES CANARDS DE LA GERMAINE – SANCOURT :	
Apéritif dégustation	3,50 €
Déjeuner à la ferme	20,00 €
Visite commentée de la Ferme	3,00 €
Sortie attelage de 15 mn par groupe de 14 personnes	220,00 €
1 nuitée avec petit-déjeuner - base 2 personnes	53,00 €
1 nuitée avec petit-déjeuner - base 1 personne	45,00 €
1 nuitée avec petit-déjeuner - base 3 personnes	69,00 €
1 nuitée avec petit-déjeuner - base 4 personnes	86,00 €
Supplément single	12,00 €
Prestation sortie attelage pour les individuels (6 personnes 2h30 avec 1 collation)	22,00 €
Location de poney 2 heures	12,00 €
Dégustation de foie gras	5,00 €
Prestation sortie nature	12,00 €
CHAMBRES D'HOTES – AU NOIR LION :	
Tarif chambre double ou lit jumeaux - Nuitée + petit- déjeuner - 1 personne	65,00 €
Tarif chambre double ou lit jumeaux - Nuitée + petit- déjeuner - 2 personnes	70,00 €
Tarif grande chambre - nuitée + petit-déjeuner - 1 personne	70,00 €
Tarif grande chambre- nuitée + petit-déjeuner - 2 personnes	75,00 €
CHAMBRES D'HOTES – LA PORTE DE BRETAGNE :	
1 nuitée en chambre double "La Shabby Chic" avec petit- déjeuner - 2 pers	95,00 €
1 nuitée en chambre "La Shabby Chic" avec petit-déjeuner - 1 personnes	90,00 €
1 nuitée en chambre double "La Baroque" avec petit déjeuner - 2 personnes	115,00 €
1 nuitée en chambre "La Baroque" avec petit déjeuner - 1 personne	110,00 €
Forfait guidage à l'heure - guide indépendante - Julia Maassen	40,00 €
1 grande boisson + 1 croissant – Bar de L'Univers	3,50 €
Bar L'Univers forfait petit-déjeuner (1 boisson + 1 viennoiserie + 1 jus de fruit)	5,00 €

Vu les statuts du PETR Cœur des Hauts-de-France et notamment son article 4 précisant les missions de l'Office de tourisme ;

Vu l'arrêté n°2023-01-01 relatif à la création d'une régie de recettes pour le service Office de tourisme Haute-Somme ;

➤ Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs des produits vendus par la boutique de l'Office de tourisme Haute-Somme, ainsi que les tarifs liés à l'activité commerciale, au titre de l'année 2023, tels que définis dans la présente délibération.

9-Modification de la répartition de l'enveloppe foncière économique du SCOT

Le Président présente la demande de la Communauté de communes de la Haute-Somme de modifier la répartition de l'enveloppe foncière économique adoptée dans le SCOT. Cette demande s'est traduite au sein de 2 courriers :

-l'un du 10 novembre 2022 sollicitant un besoin en foncier supérieur à l'enveloppe dévolue dans le SCOT pour la Haute-Somme (35 ha) pour l'extension du centre d'enfouissement technique de Nurlu et la création d'un Ecopôle destiné à traiter les déchets du territoire (et des territoires voisins des départements du Nord, de l'Aisne et du Pas-de-Calais) par la société PAPREC ;

-le second du 2 mars 2023 précisant que ce projet sera consommateur de 9 ha et proposant un effort global de chacun des EPCI pour accueillir le projet, réparti comme suit :

Terre de Picardie	Est de la Somme	Haute-Somme
1,5 ha	5 ha	2,5 ha

Ces 2 demandes ont fait l'objet de 4 réunions en présence des 3 EPCI (Commission éco du PETR le 18 janvier, rencontre avec les services de l'Etat le 14 février, Commission Aménagement du PETR le 12 avril, rencontre à l'initiative de la Sous-Préfète le 5 mai).

Il en ressort que la Communauté de communes de l'Est de la Somme a identifié de nombreux projets sur son territoire et ne souhaite se départir que d'un minimum d'ha. S'agissant Terre de Picardie, l'EPCI ne dispose que de peu de foncier économique (25 ha) au SCOT et souhaite pouvoir finir de remplir son Pôle d'activité à Estrées-Deniécourt. Par ailleurs, le Président de cet EPCI se veut prudent sur les comptes fonciers à inscrire dans les PLUI au regard du Zéro Artificialisation Nette qui s'appliquera au SCOT après l'adoption du nouveau SRADDET.

Ainsi, les variations proposées sont les suivantes :

Terre de Picardie	Est de la Somme	Haute-Somme
-2 ha	-3 ha	+5 ha

La nouvelle répartition est la suivante :

Terre de Picardie	Est de la Somme	Haute-Somme
23 ha	77 ha	40 ha

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- Acte que l'enveloppe foncière dévolue à l'économie reste identique (140 ha) ;
- Approuve la nouvelle répartition entre EPCI au sein de l'enveloppe foncière dévolue à l'économie ;

10-Soutien à la mise en œuvre des PCAET

Le Président rappelle les enjeux et objectifs des PCAET élaborés de façon mutualisée à l'échelle du PETR depuis 2018 ainsi que la gouvernance mise en œuvre qui place le syndicat mixte comme animateur de ces « feuilles de route stratégique » vers une transition écologique nécessaire.

Il indique que désormais le territoire entre dans une phase concrète de mise en œuvre et que le succès de ces documents repose sur la dynamique que les EPCI et le PETR voudront donner aux actions identifiées au sein des 17 fiches actions.

Pour ce faire, le PETR mettra à disposition des moyens humains (chargés de mission Transition écologique, Mobilité/Santé, Habitat/Urbanisme,...) et financiers, notamment vers 7 fiches jugées prioritaires en 2023 :

- Habitat ;
- Mobilité ;
- Urbanisme - Foncier ;
- Energies renouvelables ;
- Gouvernance ;
- Communication et sensibilisation ;
- Exemplarité des collectivités ;

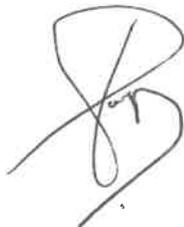
Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité,

- Acte le soutien du PETR à la mise en œuvre des PCAET ;
- Mobilise l'ingénierie du PETR afin d'assurer l'animation et la coordination des PCAET ;
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation d'actions notamment au titre de la gouvernance et de la communication ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Jean-Dominique PAYEN
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président

